



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 22 juillet 2024 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	15	12

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Danièle CARELLO

Administrateurs présents : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, BOURGUE Michèle, AGARD Yvette, FRASCA Karine, MARTINEZ Katia, FIORILLO Chantal

Administrateurs ayant donné pouvoir : LAFOND Emilie donne pouvoir à CARELLO Danièle, VAILLAT Fanny donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Administrateurs absents : MORENO Manuel, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine

Délibération N° 24/25-

OBJET : EVOLUTION DES TARIFS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE L'OUSTAOU

Rapporteur : Mme Danièle CARELLO

La Conseillère rappelle à l'Assemblée que le Conseil d'Administration du CCAS est compétent pour fixer les tarifs de la Résidence Autonomie l'Oustaou.

Etant entendu que le tarif est principalement constitué de :

- Un loyer indexé sur l'indice de référence des loyers tel que publié par l'INSEE
- Le prix de journée, fixé par un arrêté annuel de tarification de Madame la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, comprenant les charges collectives et les repas en demi-pension ou en pension complète
- Des prestations facultatives laissées à la libre appréciation du gestionnaire de l'établissement

Il est proposé de faire varier les tarifs.

Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte, pour les tarifs applicables à la Résidence Autonomie l'Oustaou, à compter du 1^{er} janvier 2024, les montants suivants :

	2024
Tarif mensuel studio simple	340,00 €
Tarif mensuel studio double	551,55 €
Charges collectives par jour et par personne	16,33 €
Tarif repas demi-pension par jour et par personne	13,00 €
Tarif repas pension complète par jour et par personne	19,00 €

Prestations facultatives	2024
Machine à laver	3,60 €
Tarif sèche-linge	2,10 €
Prestation ménage	15,00 €
Supplément service studio	2,20 €
Intervention petits travaux	14,00 €
Repas emporté	10,00 €
Repas extérieur	13,00 €

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Danièle CARELLO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 11/08/24
Et de la publication sur le site internet le... 11/08/24
ou notification le 11/08/24

REÇU EN PREFECTURE

le 01/08/2024

Application agréée E-legalite.com